



CHSCT

4 janvier 2017

Ce matin a eu lieu le CHSCT reporté du 6 décembre 2016 (voir notre communiqué du 6 décembre 2016).

Etant donné que celui-ci n'était que le deuxième prévu de l'année 2016, au lieu des trois réglementaires, nous avons eu à traiter de nombreux points.

- Avis sur le document unique d'évaluation des risques des CIS LES MAYONS ; CIS COGOLIN ; CIS LE BEAUSSET ; CIS OLLIOULES ; CIS CARCES ; CIS VINON SUR VERDON ; CIS RIAN

Tous les documents présentés ont reçu un avis favorable.

Nous déplorons toujours dans ces travaux les délais anormalement longs entre la visite sur site, la rédaction du rapport et la présentation en CHSCT.

- Présentation de l'enquête hygiène et sécurité concernant un accident d'un CCFM du CIS COGOLIN

- Présentation de l'enquête hygiène et sécurité concernant un accident d'un équipage du FPT LE MUY

- Avis sur le suivi des personnels compétents en radioprotection
Avis favorable.

- Avis sur la modification du règlement intérieur du CHSCT
Avis favorable

- Présentation de la mise à jour triennale du bilan amiante dans les unités de travail

- Point étape sur le groupe de travail « effets textile » (veste et sur-pantalon)

- Avis sur la procédure de vérification des Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes

Avis favorable

SYNDICAT
AUTONOME
SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 04 94 46 79 26
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

- Présentation d'un projet d'équipement d'un Bras Elévateur Articulé
- Présentation d'un projet d'équipement d'un « système ouvre porte »
- Présentation du projet de « Véhicule de Soutien pour l'Air Respirable»
- Présentation du projet d'achat d'un véhicule électrique

- Avis sur le projet de planning de garde commun aux opérateurs SPP - PATS des salles opérationnelles CODIS CRAU

Avis favorable des représentants du personnel moins une abstention.

Le choix s'est porté sur le rythme de travail qui prend en compte un temps de repos de 4 jours entre chaque cycle. Il offre aux agents un temps de récupération plébiscité par les intéressés. Ceci va dans le sens de la prise en compte de la pénibilité de cet emploi. Le choix d'un cycle avec 5 jours de repos et cumulant 3 G12 Jour ou Nuit sur 3 jours n'a pas été retenu, après avis médical, pour des raisons de repos physiologiques trop contraints sur les rotations en 3 jours d'affilée. Notre prochain objectif est la mise en place d'une réduction du temps annuel de travail conformément au protocole d'accord de 2015, en compensation des sujétions particulières liées aux emplois en salles opérationnelles.

- Point d'étape concernant l'évaluation des risques psychosociaux

L'appel d'offres va être relancé.

- Composition de l'équipe pluridisciplinaire pour les visites d'évaluation des risques professionnels

Le Directeur Départemental est revenu, de manière despotique, sur les choix opérés par le CHSCT de permettre aux représentants du personnel d'assister à quelques visites dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels, dans un but pédagogique. Nous proposerons donc nos propres visites de sites, comme nos attributions en CHSCT nous le permettent.

- Présentation des inscriptions faites sur le registre santé et sécurité au travail

- Propositions pour l'établissement d'un plan de prévention du risque routier départemental

Le SA SPP PATS 83 a proposé ce jour en séance ses travaux dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention du risque routier pour le SDIS 83.

Cela n'a pas manqué d'attirer l'intérêt de l'administration. Nous attendons maintenant que les propositions faites ce jour, soient développées pour la mise en œuvre au sein du SDIS d'un plan de prévention du risque routier.

- Présentation du rapport d'accident des CCFM LA CADIÈRE et BANDOL sur le feu de VITROLLES ;

- Présentation du rapport d'accident des CCFM BRIGNOLES et CARCES sur le feu de CORRENS ;

- Présentation du retour d'expérience sur le feu de forêt de CORRENS ;

Concernant ces trois points demandés par les organisations syndicales, l'administration n'a pu nous proposer de présentation, les travaux d'élaboration étant toujours en cours. Ils feront l'objet de points à l'ordre du jour d'un prochain CHSCT.

- Procédure en cas d'absence du médecin de prévention.

Pour l'instant, pas de solution proposée.

Nous nous attacherons malheureusement encore cette année à faire respecter la mise en place des trois réunions réglementaires afin que le CHSCT puissent faire avancer les sujets entrant dans son champ d'application, dans un but de sécurité et d'amélioration des conditions de travail de tous.

Les Autonomes